

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019 - 20H30

Présents : J. Pérantoni, J. Chardin, H. Rouyer et M. Rouyer.

Absent excusé : /

Mathieu Rouyer a été désigné comme secrétaire de séance.

En ouverture de la séance, le Maire informe le Conseil de la démission de M. Gilles Hanus de son mandat de conseiller municipal, à compter du 12 décembre, la lettre recommandée ayant été reçue à la mairie le 14 décembre. Mme la Sous-Préfète de Toul sera rendue destinataire du courrier.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 octobre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020

DCM 37-2019 : Le Maire rappelle aux Conseillers leur décision de réaliser, à compter du second semestre 2020, le projet d'aménagement sécuritaire de la Grande Rue comprenant également l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage public ainsi que la requalification paysagère de l'entrée nord-ouest de la Commune.

L'ensemble du projet s'établit à 550 000 € HT de travaux et 44 000 € HT de maîtrise d'œuvre, soit un total de 594 000 € HT.

Sur la base de cette enveloppe financière, le Conseil, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DETR 2020 au taux maximum, selon le plan de financement annexé.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2020)

DCM 38-2019 : Le Maire souligne que le projet d'aménagement sécuritaire de la Grande Rue et de requalification de l'entrée nord-ouest de la Commune comporte un important volet paysager en lien avec l'écoquartier prévu sur la zone 1 AU du PLU. Ce faisant, il invite le Conseil à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), les travaux à hauteur de 550 000 € HT plus 44 000 € HT de maîtrise d'œuvre devant démarrer au second semestre 2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DSIL2020, selon le plan de financement annexé.

Classement de la parcelle AA 29 dans le domaine public

DCM 39-2019 : Le Maire rappelle que la Commune s'est rendue propriétaire de la parcelle AA 29 en début d'année 2020. Dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de la Grande Rue – RD 28b et de la requalification de l'entrée nord-ouest du village, ce terrain doit servir à reprofiler la départementale et à créer des espaces publics.

Il informe le Conseil, que selon les dispositions de l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Vu la situation et le devenir de la parcelle communale AA 29, le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à son classement dans le domaine public communal.

Il autorise le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Coupes de bois 2020

DCM 40-2019 : Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2020. Il demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation de ces coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après :

- cession en bloc de bois de chauffage sur les parcelles 19, 20, 21 et 23. Le Conseil autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020-2021, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF.

Convention avec la Communauté de Communes Mad et Moselle pour le service balayage à compter du 01/01/2020

DCM 41-2019 : Vu les services communs communautaires,

Vu la délibération DE-2015-179 en date du 16 décembre 2015 rappelant les modalités du service commun,

Considérant que la Commune souhaite faire appel aux services communs suivant ses besoins en termes de balayage,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire appel au service commun balayage pour au moins 6 passages par an, d'accepter la convention ci-annexée et d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Le dernier passage de la balayeuse est prévu le lundi 23 décembre.

Informations et questions diverses

→ Les trous les plus importants du chemin des Géminels ont été rebouchés et il a été procédé à l'arasement pour un meilleur écoulement des eaux.

→ La société Husson, fabricant d'aire de jeux, a été sollicitée pour le projet prévu à côté de l'église. Le Département subventionne à hauteur de 20 % les communes de moins de 500 habitants. Le dossier sera présenté au Conseil en janvier. Une demande de subvention au titre de la DETR sera aussi tentée.

→ L'Agence de l'Eau a versé une prime de 600 € pour le bon fonctionnement de la station d'épuration en 2018.

→ 14 597 € ont été versés au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (15 000 € avaient été inscrits au budget) et 11 602,59 € au titre des droits de mutation (8 000 € avaient été inscrits au budget).

→ Le Maire informe le Conseil qu'il a fait retirer le portail posé par un habitant, lequel s'appropriait un chemin communal. Il enjoint ce dernier et tous les habitants au respect de la loi et des règles d'urbanisme pour les travaux réalisés sur leur propriété qui requièrent l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, l'aire de protection du monument historique concernant tout le village. Le château est lui-même soumis aux règles imposées à tous.

→ Le CCAS distribue les colis aux Anciens le 19 décembre, le Noël des enfants ayant lieu la veille à 15h00 avec un spectacle de magie.

→ La cérémonie des vœux de la Commune aux habitants est fixée au samedi 11 janvier à 16H00.

La séance est levée à 21H40.

NB : le présent compte-rendu est diffusé sous réserve de son approbation par le Conseil municipal lors de sa prochaine séance.